

## CRÉATION DU MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DES ADULTES EN FORMATION

# Nous sommes 350 000 : utilisons la force du nombre!

**D**ans les centres d'éducation des adultes (CEA), les centres de formation professionnelle (CFP), les cégeps et les universités, nous sommes environ 350 000 adultes aux études. Au-delà des particularités de chacun de nos quatre groupes, nous avons un point commun : comment se fait-il que nous n'avons à peu près aucune occasion de dire ce que nous pensons de nos difficultés économiques, de nos études, du rythme d'apprentissage qu'on nous impose, de nos cours, de la pédagogie, des règles de vie dans notre établissement, toutes choses qui nous concernent directement? C'est à ces problèmes qu'entend s'attaquer le nouveau Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), qui sera officiellement créé les 2 et 3 avril prochains.

L'idée est simple : chacun dans notre coin, nous sommes impuissants, nous ne pouvons rien changer. En nous regroupant, nous pouvons devenir une force.



Comme au colloque de 2002, quelque 200 étudiants et étudiantes adultes se réuniront pendant deux jours, les 2 et 3 avril, pour créer le Mouvement québécois des adultes en formation.

Cela, ce sont les étudiants et les étudiantes adultes eux-mêmes qui l'ont dit au cours des deux premiers colloques des adultes en formation, qui ont eu lieu en octobre 2002 et octobre 2003.

Chaque fois, environ 200 adultes des CFP, des CEA, des cégeps et des universités, provenant de la plupart des régions du Québec, ont discuté pendant deux jours des principaux problèmes auxquels ils font face dans leurs études. C'est de ces problèmes et des solutions proposées qu'il est question dans ce journal. C'est aussi des propositions adoptées au cours des deux premiers colloques qu'est issu le projet de programme politique, en pages 6 et 7.

Les 2 et 3 avril, ils seront à nouveau plus de 200 pour le 3<sup>e</sup> colloque, qui constituera l'assemblée générale de fondation du MQAF. Entre autres, les participants et participantes adopteront le programme politique ainsi que les règlements généraux du Mouvement; ils éliront aussi le premier conseil d'administration.

Vous tous et vous toutes, chacun dans votre établissement, vous avez un rôle à jouer pour que le MQAF devienne plus fort et puisse mieux défendre les intérêts des étudiants et des étudiantes adultes. Quel rôle? C'est ce qu'explique le texte *Une priorité : créer des associations étudiantes*.

## UNE PRIORITÉ : créer des associations étudiantes

**L**orsqu'il aura pris son envol, le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) sera un regroupement d'associations étudiantes d'adultes. Nous n'en sommes cependant pas là, car il n'existe que très peu de ces associations étudiantes. Comme le rappelle l'article 2b du projet de programme politique, la loi sur les associations étudiantes ne permet pas présentement la création d'associations étudiantes d'adultes accréditées dans les CFP et les CEA. Dans

les cégeps, ce sont les étudiants à temps partiel qui sont considérés comme des étudiants adultes. Dans les faits, il n'existe aucune association d'étudiants adultes au collégial. Dans les universités, on compte quelques unes, mais les possibilités d'en créer de nouvelles sont limitées. Le MQAF revendiquera donc que l'Assemblée nationale amende la loi pour faciliter la création d'associations d'étudiants adultes. En attendant que ce soit fait, nous pouvons cependant agir. Par exem-

ple, la loi sur l'instruction publique prévoit la création d'un conseil étudiant dans chaque CEA et CFP. À nous de nous assurer que ces conseils existent et qu'ils fonctionnent. La même loi accorde des sièges aux étudiants au conseil d'établissement. Occupons ces postes qui nous donnent l'occasion de parler de ce qui nous préoccupe. Dans les cégeps et les universités, malgré les limites de la loi, rien de nous empêche de créer des associations étudiantes. Quels cégeps,

quelles universités refuseraient de les reconnaître? Par où commencer? Comment faire? Une fois qu'il sera officiellement créé, le MQAF sera en mesure de vous conseiller et de vous aider. Voici les coordonnées pour nous joindre : de Montréal : (514) 343-7732; de l'extérieur : 1-800-563-3678; télécopieur : (514) 343-7724; courriel : colloque@faeuqep.qc.ca.



# LES CRITIQUES DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES SONT SÉVÈRES

## 55 000 adultes dans la filière d'Emploi Québec et des CLE

**Ils sont 11 000 dans les CEA, 30 000 dans les CFP, 14 000 dans les cégeps et 300 dans les universités : 55 000 au total, soit environ 16 % des 350 000 adultes qui fréquentent un établissement public d'enseignement. Tous ont en commun d'être retournés aux études par la filière d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi (CLE). Beaucoup d'entre eux en ont gros sur le cœur.**

De tous les sujets qui ont été discutés au cours des deux premiers colloques des adultes en formation, ce sont les politiques et programmes d'Emploi Québec et des CLE qui ont donné lieu aux commentaires les plus virulents. Ces critiques portent sur plusieurs points.

Entre autres, les agents des CLE ont en quelque sorte le droit de vie ou de mort sur le projet d'études des adultes et ils ne se privent pas de l'exercer. On parle ici de la pression insistante que peut mettre un agent pour qu'un adulte renonce aux études secondaires générales et s'inscrive dans un programme moins long, qui lui permettra en principe de retourner dans le marché du travail à brève échéance. Il arrive aussi, selon plusieurs témoignages, que l'attitude de certains agents soit peu respectueuse, arrogante et autoritaire.

Ces critiques des étudiants et des étudiantes sont-elles exagérées? Il semble bien que non si l'on en juge par une étude<sup>1</sup> qu'ont publiée en mai 2004 deux chercheurs en éducation des adultes de l'Université du Québec à Montréal. Cette étude, qui porte sur la formation générale au secondaire, affirme notamment ceci : « Des adultes constatent que les décisions des agents des CLE à l'égard des projets des adultes sont basés sur les principes suivants : limiter la durée des études et favoriser la formation professionnelle, la formation de courte durée et les stages en

milieu de travail. Selon eux, des agents seraient plutôt réticents à autoriser le financement dans des programmes de formation générale des adultes. »

Un peu plus loin dans la même étude, on lit : « De plus, certains des adultes estiment que les décisions des agents sont arbitraires. Certains adultes ont en effet observé, lors de leur entretien avec un agent du CLE, que leur degré de motivation vis-à-vis des études est pris en considération; selon eux, cela relève de la subjectivité de l'agent. Plusieurs adultes déplorent le manque d'écoute des agents et le déni de leurs besoins et motivations. La plupart disent même devoir insister et négocier pour réussir à faire accepter leurs projets d'études. Pour eux, il est clair qu'on tente de détourner les étudiants de leur projet d'origine et qu'on cherche à leur imposer un parcours d'études qui ne leur convient pas nécessairement. »

ser un parcours d'études qui ne leur convient pas nécessairement. »

On comprend dès lors la portée de l'article 1c du projet de programme politique, qui engage le MQAF à « combattre toute politique qui oblige des adultes à participer à des parcours de formation et qui nie aux adultes souhaitant se former le droit de choisir un programme d'études qui correspond à leurs intérêts et leurs besoins ».

### Des règles et barèmes arbitraires

Pour la personne qui vit de l'aide sociale et qui retourne aux études, la question financière est évidemment cruciale. En plus de sa prestation de base, chaque dollar qu'obtient cette personne pour ses dépenses de transport, de gardiennage, de matériel scolaire, etc. peut faire la différence entre

effectuer ses études dans la pauvreté ou... la très grande pauvreté (Voir *Un minimum de 1 000 \$ pour toutes et pour tous*, p.3). Or, le sens commun nous dit qu'avoir constamment en tête les soucis financiers n'a rien pour favoriser la disponibilité d'esprit et la concentration requises pour réussir ses études.

Les normes d'Emploi Québec et des CLE permettent effectivement d'accorder ce type d'allocations aux adultes qui retournent aux études. Le problème, c'est que l'octroi de cette aide varie d'un agent à l'autre, d'un CLE à l'autre et d'un étudiant adulte à l'autre. Sur quelle base, sur quels critères ces décisions sont-elles prises? Nul ne le sait, ce qui ouvre la porte à l'arbitraire, comme l'ont dit explicitement plusieurs des participants et participantes aux deux premiers colloques.

C'est pourquoi l'article 1b du projet de programme politique revendique que « Emploi Québec et les centres locaux d'emploi édictent des règles précises, transparentes et uniformes dans l'ensemble du Québec pour tout ce qui concerne l'aide financière, en plus de la prestation de base, à laquelle a droit une personne sur l'aide sociale qui retourne aux études ».

### Nécessité d'un mécanisme d'appel

Les participants et participantes aux deux premiers colloques ont en outre estimé que le meilleur moyen de contrer l'arbitraire serait de créer un mécanisme d'appel indépendant pour entendre le point de vue des personnes qui estiment avoir été victimes de décisions et de comportements inadéquats des agents d'Emploi Québec et des CLE.

On cite à cet égard l'exemple du Conseil arbitral, un organisme de la Commission des ressources humaines du Canada (CRHC), qui gère le programme de l'assurance emploi. Constitué de trois membres indépendants du gouvernement, le Conseil arbitral entend les prestataires qui s'estiment victimes d'une injustice. L'expérience passée démontre que le Conseil renverse fréquemment les décisions des agents de l'assurance emploi.

L'article 1d du projet de programme politique porte précisément sur cette question.

Enfin, ce sont aussi Emploi Québec et les CLE qui seraient responsables des règles de discipline très strictes qui s'appliquent dans bon nombre de centres d'éducation des adultes.

## Le choc de deux philosophies

**C**omme tous les établissements publics d'enseignement, les CEA et les CFP ont essentiellement pour objectif de permettre aux personnes d'entreprendre ou de poursuivre leur projet de formation. La finalité est donc « éducative ». Le but d'Emploi Québec et des CLE consiste plutôt à réduire la liste des prestataires de l'aide sociale et à réintégrer les chômeurs le plus rapidement possible dans le marché du travail, une finalité « économique ». D'où le choc de deux cultures, de deux philosophies.

Dans cette relation souvent trouble, plusieurs des participants et participantes aux deux premiers colloques ont témoigné de l'aide précieuse que leur a donnée le personnel de leur CEA.

L'étude de Paul Bélanger et de Brigitte Voyer de l'UQAM a fait la même constatation, comme on le lit à la page 55 : « Dans certains CEA, le personnel négocie la durée des études avec

les agents du CLE. Dans d'autres, il explique le choix de programme de l'étudiant et décrit ses capacités académiques pour démontrer les chances de réussite. Dans d'autres, il propose des stratégies à l'étudiant pour d'éventuelles négociations et révisions de dossier. Plusieurs adultes se réjouissent de l'intervention du CEA en leur faveur et constatent qu'ils parviennent ainsi parfois à contrer les embûches. Certains témoignent du profit qu'ils en ont tiré. Ils estiment cette démarche indispensable et remarquent les écarts d'attitudes du CEA et du CLE à l'égard de leur projet. »

Dans cette dynamique, le personnel des CEA, pas plus d'ailleurs que celui des CFP, ne tient le gros bout du bâton. Ce sont en effet les CLE qui décident du nombre d'adultes qu'ils leur référeront et, par conséquent, d'une partie importante de leur financement. Les CLE, comme le signalent d'autres articles de notre numéro, influent aussi sur le calendrier scolaire, le rythme d'apprentis-

sage et les règles de discipline.

Bien des éducateurs d'adultes critiquent sévèrement cette situation, comme le souligne l'extrait suivant de la documentation du colloque de 2002 : « Un observateur qui fait affaire quotidiennement avec de jeunes étudiants adultes et Emploi Québec va plus loin en soulignant que l'approche exclusivement économique d'Emploi Québec, dont découlent les formats et le rythme effréné de la formation, constitue une contamination du système scolaire que tous les acteurs semblent accepter comme si elle allait de soi. À tort, à son avis, car autant les étudiants que les enseignants ont besoin de longues vacances d'été pour refaire le plein d'énergie et nier cette réalité, c'est dénaturer la culture de l'école publique. Dans le secteur régulier, on accepte l'idée qu'il faut beaucoup de temps pour former une personne alors qu'Emploi Québec ignore complètement cette dimension. »

1. Paul Bélanger et Brigitte Voyer. *L'aide à l'expression de la demande éducative en formation générale et l'accueil de cette demande dans les commissions scolaires du Québec*. Mai 2004. Centre interdisciplinaire de recherche et développement sur l'éducation permanente (UQAM).



# DES BOURSES PLUTÔT QUE L'AIDE SOCIALE

## Pour tous, un minimum de 1 000 \$ par mois

**T**oute personne qui est aux études devrait disposer d'un revenu mensuel minimum de 1 000 \$. Quant aux étudiants et aux étudiantes adultes du secondaire général vivant de l'aide sociale qui retournent aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec et des CLE, ils devaient être transférés au régime régulier de l'accessibilité financière aux études.

La situation financière des étudiants et des étudiantes adultes a constitué l'un des sujets majeurs de discussion au cours des deux premiers colloques. Plusieurs personnes ont indiqué que leur principal défi ne consiste pas à assimiler la matière à l'étude, mais bien à parvenir à se nourrir convenablement, tant leur budget est serré.

Une étude réalisée en mai dernier par des chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski<sup>1</sup> souligne d'ailleurs l'importance de la question financière dans le projet d'études des adultes. Les auteurs y affirment notamment ceci : « [...] notre étude démontre, d'une part, que l'organisation, les restrictions et les préoccupations continues des adultes afin de composer avec des ressources financières limitées passent avant même l'idée de participer à une formation et constituent donc un obstacle à la participation, et, d'autre part, que dans ce contexte, toutes les dépenses excédentaires liées à une participation à une formation viennent se soustraire à l'essentiel. Il est alors difficile de s'inscrire à une formation sans une aide supplémentaire aux revenus. Bref, les résultats de notre étude montrent que les conditions de vie précaires sont des obstacles concrets et créent des conditions trop difficiles pour envisager une participation à une formation et peuvent même obliger les personnes peu scolarisées à abandonner la formation dans laquelle elles se sont engagées ».

C'est dans cette perspective que le projet de programme politique du MQAF prend tout son sens et constate que les barèmes du régime de l'accessibilité

financière aux études du ministère de l'Éducation « devraient être ajustés à la hausse pour tenir compte de la réalité des dépenses qu'encourt un étudiant ou une étudiante adulte ». Un tel ajustement devrait assurer qu'une personne célibataire dispose d'un minimum de 1 000 \$ par mois. Ce montant devrait évidemment être plus élevé pour les étudiants et les étudiantes qui ont des personnes à charge. Il devrait aussi être indexé annuellement.

### Le secondaire général

Une telle mesure ne solutionnerait cependant pas le problème des adultes du secondaire général, car, contrairement à ceux de l'université, du cégep et du secondaire professionnel, ils ne sont pas admissibles au régime des prêts et bourses. C'est pourquoi le MQAF revendique qu'ils soient inclus dans le régime

En vertu du principe que l'éducation doit être gratuite jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme, l'aide aux adultes du secondaire général devrait être consentie en entier sous forme de bourses et elle ne « devrait pas tenir compte des allocations familiales, des pensions alimentaires et des prestations de tout autre organisme gouvernemental comme la Société d'assurance automobile du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, etc.

De plus, pendant la durée des études, le dossier de l'aide sociale serait suspendu, et non pas fermé, et la personne conserverait tous les droits qu'accorde l'aide sociale au chapitre des soins médicaux, des soins dentaires, des soins d'optométrie, etc.

Rendre admissibles à l'aide financière les étudiants adultes du secondaire aurait en outre l'avantage de réduire l'influence d'Emploi Québec et des CLE sur le système public d'enseignement.

1. Nathalie Lavoie, Jean-Yves Levesque, Shanoussa Aubin-Horth, Lucille Roy et Sylvie Roy. *Obstacles à la participation des adultes peu scolarisés à des activités de formation dans un cadre d'éducation formel et non formel*. Les Éditions Appropriation. Université du Québec à Rimouski, mai 2004.



## L'éducation des adultes : un portrait en chiffres<sup>1</sup>

**A**u Québec, environ 350 000 adultes étudient dans un centre d'éducation des adultes, un centre de formation professionnelle, un cégep ou une université. En voici un portrait en chiffres.

### Les centres d'éducation des adultes

C'est en formation générale, dans les centres d'éducation des adultes, qu'on dénombre le plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes : 135 000 en 2000-2001.

Environ 70 000 d'entre eux étudient à plein temps; 65 000, à temps partiel. Près de 11 000 y sont dans le cadre de la Mesure de formation d'Emploi Québec.

En 2000-2001, 35 % ont 19 ans et moins. Dans ce groupe, 75 % proviennent directement du secteur des jeunes, sans avoir interrompu leurs études.

### Les centres de formation professionnelle

Toujours en 2000-2001, on dénombrait 88 000 étudiants et étudiantes dans les centres de formation professionnelle. Ils sont tous à temps plein puisqu'il n'y a plus d'études à temps partiel dans les CFP. Près de 30 000 d'entre eux y sont dans le cadre de la Mesure de formation d'Emploi Québec.

On note que 20 % ont moins de 18 ans, 30 % de 20 à 24 ans et 12 % de 25 à 29 ans.

### Les cégeps

C'est dans les cégeps qu'on compte le moins d'étudiants adultes, soit 47 000. Parmi eux, il y en a 22 000 à plein temps et 25 000 à temps partiel. Environ 14 000 y sont dans le cadre de la Mesure de formation d'Emploi Québec.

La très grande majorité, soit 68 %, étudient dans les programmes d'attestation d'études collégiales (AEC). Pour les programmes autres que les AEC, la possibilité

d'étudier à temps partiel est très limitée.

### Les universités

Il n'est pas possible d'établir précisément le nombre d'étudiants adultes inscrits à l'université. Le Comité d'experts sur le financement de la formation continue a estimé que le tiers de la clientèle universitaire est constitué d'étudiants et d'étudiantes adultes, soit environ 75 000 personnes.

Ils s'inscrivent majoritairement à temps partiel (82 %) dans les programmes menant au certificat (60 %), dans les micro-programmes (27 %) et dans des programmes menant à un diplôme (11 %). Seulement 309 y sont dans le cadre de la Mesure de formation d'Emploi Québec.

80 % des étudiants adultes à l'université ont plus de 25 ans.

1. Les données du texte et du tableau sont tirées du rapport intitulé *Cap sur l'apprentissage tout au long de la vie* que le Comité d'experts sur le financement de la formation continue a publié en février 2004.

### Étudiants et étudiantes adultes dans les établissements publics d'enseignement (2000-2001)

	Nombre d'étudiants	Temps plein	Temps partiel	Emploi Québec
CEA	135 000	70 000	65 000	11 000
CFP	88 000	88 000	0	30 000
Cégep	47 000	22 000	25 000	14 000
Université	75 000	14 000	61 000	300
<b>Total</b>	<b>345 000</b>	<b>194 000</b>	<b>151 000</b>	<b>55 300</b>



# Les CFP : bien plus d'adultes que de jeunes

**C**ela n'était pas nécessairement prévu, mais le fait est que ce sont majoritairement des adultes qui fréquentent les centres de formation professionnelle (CFP) des commissions scolaires. Au moment de s'inscrire dans un CFP, une majorité d'étudiants étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires et plusieurs d'entre eux avaient même fait des études collégiales ou universitaires. C'est cela qui fait dire au Comité d'experts sur le financement de la formation continue que « la formation professionnelle est davantage une formation d'adultes qu'une formation de jeunes ».

Les données du rapport du Comité d'experts sont à cet égard éloquentes. En 2000-2001, les moins de 16 ans ne constituaient que 1,5 % des étudiants des CFP; les moins de 17 ans, 8,4 %; les moins de 18 ans, 20,2 %; et les moins de 19 ans, 31,8 %. On dénombrait par ailleurs 30 % de personnes de 20 à 24 ans et 12 % de 25 à 29 ans. Quelque 60 % des personnes du groupe des 18-25 ans avaient, au préalable, fréquenté un cégep ou une université.

## Une formation accélérée

Parmi les problèmes qui ont été soulevés au cours des deux premiers colloques, notons d'abord que tous les étudiants des CFP étudient à plein temps et à un rythme très accéléré. Ainsi, plusieurs formations comportent 1 800 heures de cours sur une période de 18 mois. À titre de comparaison, un étudiant à plein temps de l'université inscrit à cinq cours aux trimestres d'automne et d'hiver assiste, en huit mois, à 450 heures de cours.

Plusieurs témoignages nous disent que ce format d'études convient à plusieurs personnes, qui souhaitent effectuer leurs études le plus rapidement possible afin d'occuper un emploi dans les meilleurs délais. Le problème, c'est que tous doivent entrer dans le même moule, sans possibilité d'échelonner la formation sur une plus longue période de temps ou de la suivre à temps partiel.

Ce sont vraisemblablement Emploi Québec et les centres locaux d'emploi (CLE), et non les CFP eux-mêmes, qui sont responsables de cette rigidité des règles. En effet, comme l'explique un autre texte de ce journal, la politique d'Emploi Québec et des CLE est de ramener les gens dans le marché du travail le plus rapidement possible et de raccourcir la période de soutien financier à ceux et celles qui retournent aux études. Or, c'est dans les CFP qu'Emploi Québec et les CLE sont les plus présents : leurs programmes touchent 30 000 des 88 000 étudiants et étudiantes qu'on y dénombre.

## L'aide financière aux études

Emploi Québec et les CLE ne constituent cependant pas la seule source de financement pour les personnes qui s'inscrivent dans un CFP. En effet, contrairement aux étudiants du secondaire général, ceux du secondaire professionnel peuvent se prévaloir du programme d'aide financière aux études du ministère de l'Éducation, au même titre que ceux du cégep et de l'université.

Une des règles de ce programme prévoit toutefois que l'étudiant contribue lui-même au financement de ses études, par exemple en occupant un emploi d'été, et le total de l'aide accordée en prêts et en bourses tient compte de cette somme, que l'étudiant l'ait effectivement gagnée ou non. Or, les étudiants et les étudiantes des CFP ne peuvent guère occuper un emploi d'été puisque leur période de vacances estivales est limitée à deux semaines. Tout au long de leurs études, il leur est aussi difficile d'occuper un emploi à temps partiel en raison du nombre d'heures de cours qu'ils doivent suivre chaque semaine.

Qu'ils bénéficient des programmes d'Emploi Québec ou de l'aide financière, les étudiants et les étudiantes adultes vivent avec des revenus qui s'apparentent à ceux de l'aide sociale. Les commentaires sont nombreux sur les difficultés qu'éprouvent les gens à boucler leur budget, car les barèmes de l'aide sont

loin de correspondre au coût de la vie en 2005. Cela ne facilite évidemment pas la réussite des études.

Il y a aussi un certain nombre de personnes qui suivent une formation dans un CFP sans bénéficier d'un soutien financier gouvernemental. De façon générale, on ignore dans quelle situation financière ils se trouvent, mais il serait étonnant qu'ils soient très prospères.

C'est dans cette optique qu'une recommandation de la section 6 du

programme demande au ministère de l'Éducation et aux ministères de l'Emploi et de la Solidarité sociale de « financer une étude sur les besoins socio-économiques des étudiants et des étudiantes adultes et d'en confier la réalisation à un organisme indépendant.

## Une étrange condition de financement

Une autre contrainte financière touche davantage les établissements eux-mêmes. On note en effet que les centres locaux d'em-

ploi versent aux CFP la somme prévue pour les étudiants et les étudiantes qu'ils réfèrent seulement si ceux-ci terminent leurs études et obtiennent leurs diplômes. Il s'agit là d'un autre aspect de la précarité du financement de l'éducation des adultes, une question qui est abordée dans la section 3 du projet de programme politique

## LES MOINS DE 18 ANS DANS LES CEA

### Une entrave à l'éducation des adultes?

**E**n 2000-2001, 35 % des étudiants et des étudiantes des centres d'éducation des adultes (CEA) avaient moins de 19 ans. Dans ce groupe, 75 % provenaient directement du secteur des jeunes, sans avoir interrompu leurs études. La présence massive de ces jeunes dans les CEA constitue-t-elle une entrave à l'éducation des adultes?

très sévères sur les absences, les retards, les sorties de classe, etc.

Les participants au colloque ne sont évidemment ni les seuls ni les premiers à s'intéresser à cette question. Dans un rapport paru l'an dernier, le Comité d'experts sur le financement de la formation continue note ce phénomène, dont il dit : « Devant cette augmentation de la présence des jeunes dans les centres d'éducation

des raisons d'économie bien davantage que pour des motifs pédagogiques. Compte tenu qu'environ 40 % des élèves ne terminent pas leur secondaire au secteur des jeunes et que les CEA ont souvent intérêt à attirer ces derniers pour assurer leur financement, le problème semble là pour durer.

Dans le projet de programme politique qui sera débattu, on propose « que les jeunes de 16 à 18 ans



Cette question, les deux premiers colloques des adultes en formation en ont débattu, sans parvenir à un consensus. Une majorité de participants convenaient cependant qu'un certain nombre de ces jeunes, en raison de leur indiscipline et du manque d'intérêt pour leurs études, perturbent les classes d'adultes. Ils seraient aussi en partie responsables des règles

des adultes, il est permis de se demander si, au fil des années, ils ne se sont pas éloignés de leur mission première qui est de répondre aux besoins de formation des adultes. »

La situation actuelle découle de la décision qu'a prise le ministère de l'Éducation, il y a une vingtaine d'années, d'autoriser les moins de 18 ans à s'inscrire dans les CEA. Pour

qui ont décroché du secondaire régulier et qui souhaitent reprendre leurs études soient regroupés dans des classes distinctes bénéficiant d'une pédagogie et de services adaptés à leurs besoins plutôt que d'être transférés dans les centres d'éducation des adultes. »

# MOINS D'ARGENT POUR LA POLITIQUE D'ÉDUCATION DES ADULTES

## Des doutes sur la volonté politique du gouvernement

**L**e gouvernement québécois a-t-il une véritable volonté politique de développer l'éducation des adultes et la formation continue? Cette question, on se la pose depuis 20 ans au Québec. En général, on y a répondu par la négative. Il continuera d'en être ainsi si l'on en juge par la modestie des moyens financiers du plan d'action de la Politique d'éducation des adultes et de formation continue.

Adoptée en 2002, cette politique comporte des objectifs ambitieux, dont ceux-ci : augmenter le nombre d'adultes en formation de base (secondaire V ou l'équivalent), améliorer les services d'accueil, de référence et d'accompagnement, et s'assurer que tous les adultes qui retournent aux études puissent bénéficier de services de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels, peu importe l'ordre d'enseignement où ils s'inscrivent.

L'atteinte de ces objectifs suppose bien sûr un financement adéquat. Or, les

nouvelles sont mauvaises à cet égard. Dans son récent bulletin d'information, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) souligne que le ministère de l'Éducation a ramené de 29,5 millions \$ à 20 millions \$ le budget qu'il devait consacrer à la mise en œuvre du plan d'action en 2004-2005, une coupe de 32 % qui risque d'ailleurs de se répéter au cours des deux prochaines années. Quant au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, qui joue aussi un rôle majeur en éducation des adultes, il n'a obtenu aucun budget supplémentaire depuis 2002 si bien qu'il n'a rien fait de plus que ce qu'il faisait déjà.

En pratique, autant dire que de nombreux adultes ne pourront être admis dans un CEA faute de places ou parce que leur centre local d'emploi (CLE) n'aura pas d'argent pour les y référer; autant dire aussi que maints autres adultes ne pourront s'inscrire à des études à temps partiel au secondaire et au collégial où, pour cause d'enveloppe budgè-



taire fermée, on ferme le robinet de l'admission une fois atteint un certain nombre d'inscriptions. Et on ne parle pas des immigrants qui doivent souvent attendre pendant plus d'un an avant d'être admis dans un programme de francisation au secondaire, au collégial ou à l'université selon le niveau de scolarité qu'ils avaient obtenu dans leur pays.

Voilà une bien drôle de façon de favoriser l'augmentation de la scolarisation de la population adulte.

## LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

### Parce que les adultes n'ont pas de temps à perdre

**L**'école n'est pas le seul lieu où l'on apprend. En vivant, en travaillant, en élevant des enfants, en faisant du bénévolat, en étant curieux ou en lisant, on acquiert des connaissances, des habiletés et des compétences. Dans certains cas, ces savoirs peuvent être équivalents à ce qu'on enseigne au secondaire, au collégial ou même à l'université. Ces savoirs peuvent aussi être évalués et officiellement reconnus dans le système d'éducation et dans le monde du travail. C'est cela qu'on appelle la reconnaissance des acquis.

Pourquoi faut-il reconnaître les acquis? Parce que les adultes n'ont pas de temps à perdre dans des cours dont ils connaissent la matière. C'est aussi une question d'équité : le

diplôme ouvre bien des portes, dont celles de l'emploi. Le diplôme étant en quelque sorte la confirmation d'un ensemble de connaissances qu'a acquises une personne, celui ou celle qui a ces connaissances devrait avoir accès au diplôme.

La reconnaissance des acquis, on en parle au Québec depuis un quart de siècle. On en fait aussi... un peu. Pas suffisamment. Ce n'est pas nous qui le disons, mais bien l'ensemble du monde de l'éducation des adultes. Même le gouvernement du Québec en convient puisqu'il a adopté en 2001 une Politique d'éducation des adultes dans laquelle la reconnaissance des acquis est considérée comme une priorité.

Pour passer de la parole aux actes, il faut cependant du financement,

ce qui a constitué jusqu'à maintenant le principal frein au développement de la reconnaissance des acquis. C'est là une question de bon sens : pour que les adultes puissent faire reconnaître leurs acquis, il faut que les établissements d'enseignement disposent du personnel compétent pour aider les étudiants et les étudiantes à préparer leurs demandes, pour les analyser et pour prendre une décision équitable.

Sous peu, on devrait en savoir un peu plus long sur les développements récents puisqu'un colloque de deux jours sur la reconnaissance des acquis aura lieu dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

Comme nous l'avons souligné précédemment, ce ne seront là que paroles tant qu'il n'y aura pas de budget.



Ce journal est édité par le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), un organisme sans but lucratif incorporé le 5 mars 2004 en vertu de la partie III de la Loi des compagnies.

**Directeur**  
Robert Martin

**Rédacteur**  
Claude Garon

**Direction artistique, photos, graphisme et mise en pages**  
Signal Création

**Secrétariat**  
Francine Veilleux

**Conseil d'administration provisoire**  
Robert Martin, coordonnateur  
Mylène Arsenault  
Chantal Bastien  
Anjara Boissel  
Claudette T. Cloutier  
Chantal Decoste  
Éric Lambert  
Patrick Leblanc  
Michel Léveillé  
Nelson Marin  
Claudia Médina  
Claude Salvat  
Denis Sylvain  
Louise Whitmore

**Impression**  
J.G. Litho inc

**Tirage**  
100 000 exemplaires

1<sup>er</sup> trimestre 2005

**Adresse postale**  
Université de Montréal  
Pavillon J.A. DeSève, bureau B-2419  
C.P. 6128, Succ. Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

De Montréal : (514) 343-7732  
De l'extérieur : 1-800-563-3678  
Télécopieur : (514) 343-7724  
Courriel : colloque@faeuqep.qc.ca



# PROJET DE PROGRAMME POLITIQUE

## SECTION 1

### Les programmes et politiques d'Emploi Québec

#### 1a) La situation financière des étudiants adultes

Il est très difficile de mener des études avec succès quand les problèmes financiers vous tenaillent quotidiennement. C'est certainement le cas de toutes les personnes vivant de l'aide sociale qui retournent à plein temps aux études sous l'égide d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi (CLE). L'objectif de ces derniers - la réinsertion en emploi dans les plus brefs délais - n'est pas toujours compatible avec le temps requis pour acquérir une formation de base, soit le secondaire V ou l'équivalent. Le problème se pose plus particulièrement pour les étudiants et les étudiantes du secondaire général, qui ne sont pas admissibles au programme d'accessibilité financière aux études.

#### Revendication

Que les étudiants et les étudiantes du secondaire général vivant de l'aide sociale qui retournent aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec soient transférés au régime de l'accessibilité financière aux études (prêts et bourses), à la condition que les modalités suivantes soient respectées :

- L'aide consisterait en des bourses, non en des prêts.
- Les barèmes de l'aide financière devraient être ajustés à la hausse pour tenir compte de la réalité des dépenses qu'encourt un étudiant ou une étudiante adulte. L'aide consentie devrait être au minimum de 1 000 \$ par mois pour une personne célibataire et être augmentée en conséquence pour les étudiants et les étudiantes ayant des personnes à charge, mineures ou majeures. Cette aide devrait être indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation.
- Le calcul de l'aide ne devrait pas tenir compte des allocations familiales, des pensions alimentaires et des prestations de tout autre organisme gouvernemental comme la Société d'assurance automobile du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, etc.
- La suspension – non la fermeture – du dossier de l'aide sociale le temps que la personne est aux études, et la conservation de tous les droits qu'accorde l'aide sociale au chapitre des soins médicaux, des soins dentaires, des soins d'ophtalmologie, etc.

#### 1b) L'uniformisation des règles et barèmes

En plus de la prestation de base, une personne vivant de l'aide sociale qui retourne aux études peut avoir droit à une contribution pour payer ses dépenses de transport, de gardiennage, de matériel scolaire, etc. Les règles et les barèmes de l'aide sont cependant différents d'un CLE à l'autre et l'information à ce sujet est déficiente, ce qui est inacceptable.

#### Revendication

Que Emploi Québec et les Centres locaux d'emploi édictent et respectent des règles précises, transparentes et uniformes dans l'ensemble du Québec pour tout ce qui concerne l'aide financière, en plus de la prestation de base, à

laquelle a droit une personne sur l'aide sociale qui retourne aux études.

#### 1c) Le respect des choix des adultes

Plusieurs étudiants adultes, particulièrement ceux du secondaire général et du secondaire professionnel, effectuent un retour aux études dans le cadre des programmes d'Emploi Québec. Tant au premier qu'au deuxième colloque, les critiques ont été sévères à l'égard des agents d'Emploi Québec qui ont pour ainsi dire le dernier mot dans le choix du programme auquel une personne est autorisée à s'inscrire. Un certain nombre d'adultes sont par ailleurs obligés de s'inscrire dans un parcours de formation, faute de quoi leurs prestations d'aide sociale sont réduites.

#### Revendication

Que le MQAF combatte toute politique qui oblige des adultes à participer à des parcours de formation et qui nie aux adultes souhaitant se former le droit de choisir un programme d'études qui correspond à leurs intérêts et leurs besoins.

#### 1d) Un mécanisme d'appel

Les agents d'Emploi Québec et des CLE ont pour ainsi dire le droit de vie ou de mort sur les projets d'étude que leur soumettent les personnes relevant de leur juridiction et ils ne se privent pas de l'exercer. Or, il n'existe aucun mécanisme d'appel adéquat pour contrebalancer cet immense pouvoir.

#### Revendication

Que le MQAF revendique auprès du gouvernement du Québec qu'il crée un mécanisme d'appel indépendant pour entendre les plaintes des personnes qui estiment avoir été lésées par des décisions et des comportements inadéquats des agents d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi.

## SECTION 2

### Le droit à l'éducation et les droits des étudiants et des étudiantes adultes

#### 2a) Une loi-cadre sur l'éducation des adultes

Malgré l'entrée en vigueur, en mai 2002, de la Politique québécoise d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue, il demeure que l'éducation des adultes, contrairement à l'éducation des jeunes, n'est pas un droit. Au début des années 80, la Commission Jean s'était aussi penchée sur cette question et elle avait recommandé l'adoption d'une loi-cadre sur l'éducation des adultes.

#### Revendication

Que le gouvernement du Québec adopte une loi-cadre sur l'éducation des adultes comportant notamment les éléments suivants :

- Affirmer les principes, orientations, objectifs et priorités d'une politique globale comportant en particulier le droit d'accès à l'éducation des adultes.
- S'inscrire dans une perspective de formation continue et d'éducation permanente socialement reconnue.
- Permettre une réelle distribution des ressources éducatives; en faciliter l'accès aux adultes par

des approches, à des moments et dans les lieux correspondant à leurs besoins (milieux de vie associative, sociale, culturelle, monde du travail, monde scolaire)

- Clarifier les devoirs et les responsabilités individuels, collectifs et institutionnels, et permettre la mise en place de structures démocratiques au niveau central, dans les organismes, entreprises et institutions, ainsi que des approches démocratiques dans le processus d'apprentissage lui-même.
- Mettre en place un système de financement qui optimisera l'utilisation des ressources et favorisera la motivation des adultes pour la formation et pour l'auto formation continues.

#### 2b) La loi sur les associations étudiantes

C'est en se regroupant, en s'organisant, que les personnes sont le mieux en mesure de défendre leurs droits et d'améliorer leur sort. Or, les étudiants et les étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel et du cégep n'ont aucune possibilité de créer leurs propres associations étudiantes; à l'université, les possibilités de le faire sont limitées. Cela est dû aux lacunes de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

#### Revendication

Que l'Assemblée nationale amende la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants de façon à permettre aux étudiants et aux étudiantes adultes des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle des commissions scolaires, des cégeps et des universités de créer leurs propres associations étudiantes accréditées.

#### 2c) Un ombudsman de l'éducation

Le système scolaire public est lourd et complexe. Malgré la bonne volonté de la grande majorité des gens qui y travaillent, il peut arriver qu'un étudiant ou une étudiante se sente lésé dans ses droits, que ce soit relativement aux études proprement dites ou aux services qu'offre un établissement. Conscientes de cette réalité, plusieurs universités québécoises ont adopté leur propre charte des droits des étudiants. Plus encore, elles ont créé un poste d'ombudsman, qui a pour fonction d'enquêter sur les cas de déni de droit qui lui sont soumis et de proposer des correctifs aux mécanismes qui ont provoqué de telles situations. Déjà, au début des années 80, le rapport de la Commission Jean considérait que ce qui a cours dans certaines universités devrait être étendu à l'ensemble du système scolaire.

#### Revendication

Que le gouvernement du Québec crée un poste d'ombudsman de l'éducation.

## SECTION 3

### Le financement de l'éducation des adultes

Le Québec accuse toujours un retard important au chapitre de la formation de base puisque, en 2002, 24 % de la population de 25 à 64 ans ne détenait pas de diplôme d'études secondaires. Les données de Statistique Canada indiquent par ailleurs que le Québec se situe au 9<sup>e</sup> rang parmi les provinces canadiennes pour ce qui est du taux de participation des adultes à des activités struc-

turées d'éducation et de formation. Enfin, quoiqu'elle comporte plusieurs éléments très positifs, la Politique québécoise d'éducation des adultes, qui est en vigueur depuis mai 2002, n'aura pas d'impact positif sur le système public d'éducation des adultes si elle ne s'accompagne pas d'une augmentation significative du budget que l'État y consacre. On pense plus particulièrement à la levée des restrictions budgétaires qui limitent l'accès aux études à temps plein et à temps partiel au secondaire et aux études à temps partiel au cégep, ainsi qu'à l'amélioration des locaux et de l'équipement utilisés en éducation des adultes, qui sont trop souvent vétustes, particulièrement en formation générale au secondaire.

## Revendications

3a) Que le MQAF revendique une augmentation du budget global de l'éducation des adultes afin que tout adulte qui désire effectuer des études à plein temps ou à temps partiel puisse le faire et cela, au secondaire général, au secondaire professionnel, au cégep et à l'université.

3b) Que le ministère de l'Éducation s'assure annuellement que tous les locaux et l'équipement affectés à l'éducation des adultes correspondent aux normes usuelles de salubrité, de santé et de sécurité normalement requises dans les édifices publics.

3c) Que toute augmentation du budget de l'éducation des adultes soit consacrée en priorité au secondaire compte tenu de l'ampleur des problèmes dans cet ordre d'enseignement.

## SECTION 4

### La nécessité d'une perspective andragogique

#### 4a) La participation des adultes

« Préconiser la participation, lisait-on dans le Rapport Jean, c'est accepter que les étudiants adultes sont capables d'assumer eux-mêmes le projet global de leur existence et c'est également comprendre et admettre que les adultes apprennent vraiment quand ils peuvent partager avec le responsable de la formation la responsabilité de définir les besoins de formation, d'en formuler les objectifs, d'en planifier le déroulement et l'évaluation. » Vingt ans plus tard, ce propos est toujours d'actualité.

#### Revendication

Que le ministère de l'Éducation ainsi que tous les établissements publics d'enseignement du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université reconnaissent explicitement le droit des étudiants adultes de participer à la définition des programmes, des méthodes pédagogiques ainsi que des modes d'évaluation de l'enseignement et des enseignants, et qu'ils mettent en œuvre tous les moyens pour s'assurer qu'il en soit ainsi.

#### 4b) Les règles de vie dans les centres d'éducation des adultes

Ceux et celles qui ont participé aux deux premiers colloques ont été estomaqués des nombreux témoignages des étudiants et des étudiantes en formation générale au secondaire au sujet de la rigidité, pour ne pas dire l'absurdité, des règles de vie dans certains centres d'éducation des adultes des commissions scolaires. Signature forcée de contrats en vertu desquels les personnes s'engagent à un nombre limité d'ab-

sences, même pour des raisons de santé, exclusion de la classe pour une seule minute de retard, obligation d'obtenir la permission d'aller à la toilette, la liste des mesures vexatoires et incompatibles avec l'esprit même de l'éducation des adultes étonne et scandalise. Deux facteurs peuvent expliquer ce régime autoritaire : les règles strictes qu'Emploi Québec impose aux commissions scolaires qui accueillent des personnes venant de l'aide sociale ainsi que la forte présence, dans les centres d'éducation des adultes des commissions scolaires, des jeunes de 16 à 18 ans qui ont décroché du secondaire régulier et qui n'ont pas la maturité pour fonctionner adéquatement dans ces établissements, dont ils perturbent l'enseignement.

## Revendications

4b1) Que le MQAF dénonce auprès du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, des commissions scolaires, des établissements d'enseignement et des syndicats d'enseignants les règles de vie aberrantes qui ont cours dans certains centres d'éducation des adultes, des règles qui sont incompatibles avec l'esprit même de l'éducation des adultes, qui repose sur l'autonomie des personnes, leur sens des responsabilités ainsi que leur désir et leur capacité d'apprendre.

4b2) Que les jeunes de 16 à 18 ans qui ont décroché du secondaire régulier et qui souhaitent reprendre leurs études soient regroupés dans des classes distinctes bénéficiant d'une pédagogie et de services adaptés à leurs besoins plutôt que d'être transférés dans les centres d'éducation des adultes.

#### 4c) La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels

La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels constitue un enjeu majeur en éducation des adultes. Cette question fait également partie des priorités de la Politique québécoise d'éducation des adultes en vigueur depuis 2002. Même si on en parle beaucoup, le dossier de la reconnaissance des acquis évolue à pas de tortue, principalement en raison de l'insuffisance du financement.

## Revendications

4c1) Que le MQAF revendique auprès du ministère de l'Éducation qu'il alloue à chacun des établissements publics d'enseignement du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université un budget destiné spécifiquement à la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels.

4c2) Que le MQAF revendique auprès du ministère de l'Éducation la création d'un bureau de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels dans chacun des trois ordres d'enseignement. Ce bureau aurait pour fonction de fournir aux établissements l'expertise en reconnaissance des acquis et d'en assurer l'accès et la coordination.

## SECTION 5

### Des mesures particulières pour des situations particulières

#### 5a) L'enseignement à distance et l'autodidactie

Parce qu'ils sont éloignés des établissements, que leur disponibilité est restreinte ou tout

simplement par choix, maints adultes optent pour l'enseignement à distance ou même l'autodidactie. Pour des raisons qu'il devra expliquer publiquement, Emploi Québec refuse d'accorder une aide financière aux adultes qui souhaitent se prévaloir de ces possibilités pour effectuer leurs études secondaires, ce qui compromet leur accès aux études.

## Revendication

Que le MQAF revendique auprès d'Emploi Québec qu'il reconnaisse aux personnes qui souhaitent effectuer leurs études secondaires à distance ou en autodidactie les mêmes droits que celles qui font ces mêmes études en classe.

#### 5b) Des classes pour les monoparentaux

Les mères et les pères monoparentaux font face à des problèmes particuliers au regard de l'accès aux études secondaires et collégiales. Pour tenir compte de cette situation, certains projets pilotes ont regroupé ces personnes dans une même classe afin de leur offrir des horaires et des services particuliers. Les personnes qui ont bénéficié de ce service ne tarissent pas d'éloges sur sa pertinence.

## Revendication

Que le ministère de l'Éducation étende à toutes les commissions scolaires les projets pilotes de regroupement des mères et des pères monoparentaux dans une même classe afin qu'ils bénéficient d'horaires et de services adaptés à leur situation particulière.

## SECTION 6

### De l'information manquante

#### 6a) Un répertoire national des ressources en éducation

Il existe de nombreuses ressources en éducation des adultes qui ne sont pas utilisées parce qu'elles sont méconnues, dispersées et difficiles à repérer. Ce problème limite à l'accès aux études.

## Revendication

Que le MQAF crée un répertoire national des ressources en éducation des adultes dans les trois ordres d'enseignement, incluant les services d'accueil, de référence, d'orientation et d'encadrement, et que ce répertoire soit accessible par internet et une ligne téléphonique 800.

#### 6b) D'autres adultes dans une situation économique précaire

Parmi les adultes qui effectuent un retour aux études, hormis ceux qui y accèdent par les programmes d'Emploi Québec et les CLE, nombreux sont ceux qui vivent dans une situation économique précaire. L'importance de ce phénomène est cependant difficile à évaluer, car il n'existe pas de données à ce sujet.

## Revendication

Que le MQAF demande au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de financer une étude sur les besoins socio-économiques des étudiants et des étudiantes adultes et d'en confier la réalisation à un organisme indépendant.

SEMAINE QUÉBÉCOISE  
DES ADULTES EN FORMATION



## Grands partenaires

Bibliothèque  
nationale

Québec 



Institut de coopération  
pour l'éducation des adultes

## Partenaires majeurs

Éducation,  
Loisir et Sport

Québec 

Université   
de Montréal

Faculté de l'éducation permanente

UQÀM

Université du Québec à Montréal



m  
maces

equita



## Commanditaires



Commission  
scolaire  
de Montréal



Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec

FTQ

Centrale des syndicats  
du Québec

fneeq   
CSN

